

Réf. Ares(2017)3360456 - 04/07/2017

Bruxelles,
MARE Ares (2017)

NWWAC
M. Emiel Brouckaert
c/o BIM, PO Box 12
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co. Dublin
Irlande

Cher Président du Conseil consultatif,

Je saisis cette opportunité pour vous écrire en votre qualité de Président du Conseil consultatif afin d'attirer votre attention sur une demande spécifique concernant la situation de l'anguille d'Europe, que la Commission a envoyée au Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) au début de l'année.

Entretemps, le CIEM nous a fait parvenir un avis scientifique le 8 mai 2017. Vous avez peut-être connaissance du fait que le CIEM a délivré un avertissement relatif à l'état alarmant de ce stock. En conséquence, le CIEM a recommandé : « ... *que lorsque l'approche de précaution est appliquée pour l'anguille d'Europe, toute mortalité anthropique (ex. : pêche récréative et commerciale à tous les stades, hydroélectricité, stations de pompage, et pollution) diminuant la production et l'échappement des anguilles argentées doit être réduite à zéro – ou maintenue aussi proche de zéro que possible.* » L'avis du CIEM du 8 mai 2017 est joint aux présentes dans sa totalité, à titre d'information.

En conséquence, il semble nécessaire de prendre des mesures de gestion plus efficaces afin de faciliter l'amélioration de la situation de ce stock important par égard pour les pêcheurs et leurs familles dont les moyens d'existence dépendent de cette pêche.

En conséquence, la Commission souhaite consulter tous les conseils consultatifs et entendre leur opinion sur les possibles marches à suivre. Si l'on tient compte de l'avis du CIEM, les mesures de gestion pourraient par exemple être un TAC zéro ou un TAC très faible ou une interdiction de la pêche des anguilles. Nous aimerions également avoir votre évaluation de l'impact éventuel de telles mesures sur les pêcheurs engagés dans la pêche de l'anguille.

Je vous serais reconnaissant si vous pouviez consulter vos membres eu égard à ce sujet important et si vous pouviez nous transmettre la position de votre conseil consultatif avant le 4 septembre 2017 au plus tard.

Je vous prie de croire, cher Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Joao AGUIAR MACHADO